

en Notre Cité de Québec, MERCREDI, le HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province : TÉMOIN, Notre fidèle et Bien-aimé WILLIAM ROWAN, Ecuyer, C. B., Administrateur du Gouvernement de Notre Province du Canada, et Lieutenant-Général Commandant de Nos Forces dans icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ de QUÉBEC, dans Notre dite Province, ce VINGT-DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-trois, et de Notre Règne la dix-septième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }
du }
Canada. }

WM. ROWAN.

(L. S.)

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le huitième jour du mois de Février courant, et à chacun de vous—

SALUT :